



Conditions de travail et santé

Par **sacredlove76**, le **27/01/2014** à **10:31**

Bonjour,rnrnJe travaille pour une grosse entreprise de distribution. Depuis 2 ans, la méthode de travail a changé. Avant chacun était responsable de son rayon, maintenant tout le monde va sur la priorité. Et la priorité c'est la zone frais. rnVoici une nos journées type :rnLe matin on commence à 6h00 et nous sommes environ 6 à 8 personnes chaque matin. Il y a environ 6 à 10 palettes chaque matin. Tous les matins nous devons dépoter la marchandise au sol et ensuite la mettre en rayon.rnEn gros nous faisons plusieurs fois le même geste tout en sollicitant davantage le dos. rnEnfin, il y a un planning qui nous dit a quelle heure nous devons terminer.rnrnrnCette nouvelle méthode de travaille est très épuisante et sollicite beaucoup la colonne vertébrale.rnSur ce fait, l'entreprise met a disposition des tables pour éviter de déposer la marchandise par terre et éviter la manutention inutile.rnHors, l'encadrement continue davantage à faire dépoter la marchandise au sol. De plus en plus de salariés se plaignent de maux de dos mais continuent de travailler car besoin d'argent.rnJ'alarme sur ce sujet, qui pourrait avoir de graves conséquences sur la santé des salariés à long terme.rnrnrnQuels sont les recours pour que je puisse sensibiliser l'employeur sur la santé des salariés ?rnrnrnUn mal de dos persistant dû à la méthode de travail peut il être considéré comme accident de travail ?rnrnrnMerci

Par **Denis F**, le **22/03/2014** à **16:16**

Bonjour Sacredlove,rnrnAvez-vous vérifié si votre employeur a réalisé l'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise ?rnVous a t-on remis une fiche de pénibilité ?rnrnBien à vousrnDenis F

Par **Denis F**, le **22/03/2014** à **16:16**

Bonjour Sacredlove,rnrnAvez-vous vérifié si votre employeur a réalisé l'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise ?rnVous a t-on remis une fiche de pénibilité ?rnrnBien à vousrnDenis F

Par **malochon**, le **22/03/2014** à **19:59**

Bonjourrnparlez en à votre employeur,et si il ne fait rien pour améliorer la situation,vous pouvez prendre contact avec le chsct ou l'inspection du travail.rnbonne chance

Par **marc2**, le **29/03/2014** à **12:03**

les douleurs dorsales et les lumbagos représentent une part importante des motifs d'accidents de travail : la Grande Distribution est aujourd'hui le secteur qui enregistre le plus grand nombre de troubles musculo-squelettiques (TMS) en volume.rnvoir : Prévention des Risques Professionnels en Grande Distribution ; lien : http://www.officiel-prevention.com/protections-collectives-organisation-ergonomie/prevention-des-chutes/detail_dossier_CHSCT.php?rub=38&ssrub=58&dossierid=193